

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL  
D'AVANCEMENT DE GRADE  
ATTACHE PRINCIPAL**

Le Président de la Communauté de communes des 7 vallées Matthieu DEMONCHEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu l'arrêté n)2024-176 du 28 mars 2024 portant établissement des lignes directrices de gestion ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Pour l'année 2024, le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal est établi comme suit :

Nom et prénom	Situation	Promouvable à la date du
BLAISEL Dorothee	Attaché - 6 <sup>ème</sup> échelon Admise à l'examen professionnel Le 15/09/2023	1 <sup>er</sup> janvier 2024

**ARTICLE 2** : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion afin que celui-ci en assure la publicité et affiché.

Fait à HESDIN, le 22 avril 2024

Le Président  
  
Matthieu DEMONCHEAUX

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de la présente notification,

- Soit en adressant un recours gracieux à Monsieur le Président.
- Soit en intentant un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille - 5 rue Geoffroy Saint Hilaire CS 62039 - 59014 LILLE Cedex ou via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).